



## **CRITÈRES DE SÉLECTION DES NAGEURS DE NATATION CANADA**

### **Qualification pour le marathon olympique– Nageur**

#### **Setubal, POR**

---

|                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|-----------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Dates de compétitions:</b>     | 9-10 juin 2012                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Grosueur de l'équipe:</b>      | maximum 2 hommes / 2 femmes                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Compétitions de selection:</b> | <ol style="list-style-type: none"><li>1. Coupe du monde de marathon de natation de 10km de la FINA – Santos, BRA; Jan 29, 2012</li><li>2. FINA 10km Marathon Swimming World Cup – Patagones-Viedma, ARG; 4 fév. 2012</li><li>3. FINA 10km Marathon Swimming World Cup – Cancun, MEX, 21 avril, 2012</li></ol> |

---

### **I. General Information**

1. Uniquement les nageurs identifiés par ces critères peuvent être pris en considération pour la nomination pour la qualification de marathon olympique de natation.
2. Pour être éligible pour la nomination, un nageur doit pouvoir représenter le Canada aux Jeux olympiques de Londres 2012 selon les exigences d'éligibilité établies par la FINA, le COC et le Comité international olympique (CIO). Lesdites exigences de la FINA, du COC et du CIO sont disponibles sur demande auprès du directeur de la haute performance de Natation Canada, Ken Radford ([kradford@swimming.ca](mailto:kradford@swimming.ca)).
3. Pour être éligible pour la nomination un nageur doit détenir un passeport canadien valide au 28 janvier 2012 et qui ne doit pas expirer avant six mois après les Jeux olympiques.
4. Si une nomination est refusée, la performance du nageur qui refuse sera éliminée de ces critères.

### **II. Critères de sélection**

Les nageurs seront choisis pour participer à la qualification du marathon olympique selon les critères suivants:

1. Le nageur le mieux classé de chaque genre dans l'une des Coupes du monde de marathon de natation de 10km de la FINA du 29 janvier ou du 4 février sera choisi en tant que premier qualifié pour participer à la qualification pour le marathon olympique;
2. Le deuxième qualifié de chaque genre choisi pour le marathon olympique sera le nageur le mieux classé suivant dans les compétitions indiquées OU dans la Coupe du monde de marathon de natation de 10km de la FINA du 21 avril.

### **III. Bris d'égalité**

1. Dans le cas d'une égalité pour la position de «premier qualifié» ou de «deuxième qualifié», l'égalité sera brisée selon les performances dans les trois (3) compétitions de sélection comme suit:
  - a. Les compétitions seront priorisées en fonction de la «profondeur du peloton» quand la profondeur signifie le nombre total de nageurs par genre qui ont terminé officiellement la compétition;
  - b. Les résultats des nageurs à égalité dans cette deuxième «compétition de sélection» des nageurs et priorisés selon le point 1 ci-dessus serviront à briser l'égalité
  - c. Quand un nageur à égalité n'a qu'un résultat d'une compétition de sélection, le bris d'égalité doit aller en faveur du nageur qui a deux résultats ou plus affichés dans les compétitions de sélection.

**SWIMMING TO WIN; WINNING FOR LIFE!**  
**NAGER POUR GAGNER; GAGNER POUR LA VIE!**

#### **IV. Amendements et circonstances imprévisibles**

##### **Circonstances imprévisibles**

1. Si le comité de sélection de Natation Canada détermine que des circonstances imprévisibles ou inhabituelles se sont produites pendant la procédure d'application de ces critères, le comité de sélection doit avoir la discrétion absolue et complète pour trouver une solution au problème telle qu'il le juge bien, en tenant compte des éléments et des circonstances qu'il juge appropriés.
2. Une telle utilisation de discrétion sera sujette aux principes de justice de la loi d'administration canadienne.

##### **Changements à ce document**

1. Le comité de sélection de Natation Canada se réserve le droit d'effectuer des changements à ce document, qui sont, à sa discrétion, nécessaires pour assurer la sélection de la meilleure équipe possible pour les Jeux olympiques 2012.
2. Tout changement à ces critères sera communiqué directement à tous les nageurs brevetés et entraîneurs de Natation Canada et seront aussitôt affichés dans le site Internet de Natation.

#### **V. Appels**

La «politique de conflit» de Natation Canada et la «politique d'appels» de Natation Canada régissent toutes les décisions prises par Natation Canada, incluant les points concernant la sélection. Pour obtenir une copie de ces politiques, veuillez communiquer avec SNC au lien suivant:

<https://www.swimming.ca/BoardPoliciesen.aspx>

---

*Ces critères ont été dûment créés et approuvés par le comité de sélection de Natation Canada, lequel, selon son mandat, a été correctement délégué pour effectuer cette tâche par le directeur général de Natation Canada.*

*Ces critères ont été préparés en anglais et traduits en français. Quand il y a une différence entre les deux versions, la version anglaise s'appliquera.*